Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 084-200040681-20261027-DP_2026_110-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan CCEPPG

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2026-110 : Compétence Enfance Jeunesse _ Changement du logiciel de gestion du Relais Petite Enfance Drômois de la CCEPPG

VU l'article L. 5211- 10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2026-48 du Conseil Communautaire en date du 08 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants* ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan et notamment la définition de la compétence action sociale d'intérêt communautaire ;

CONSIDÉRANT que le Relais Petite Enfance de TAULIGNAN doit disposer d'un logiciel de suivi de son activité conforme aux exigences de la CAF, notamment pour l'établissement de son bilan annuel et la production des déclarations d'activité nécessaires à l'octroi de subventions, le logiciel précédemment utilisé étant devenu obsolète ;

VU la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette prestation et l'analyse des offres ;

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire, annexée à la présente, de l'entreprise ACD CONSULTANTS, sise 24 TER avenue Georges Gershwin à RIOM (63200), portant sur l'acquisition d'une licence du logiciel « Gère ton relais » étant précisé que le coût total de la prestation s'établit à 1 586,83 € HT soit 1 904,20 € TTC.

Article 2 : DE PRECISER que les principales caractéristiques de l'offre sont les suivantes :
-Acquisition d'une licence du logiciel et 1ère année de maintenance : 946,83 € HT soit 1 136,20 € TTC.
-Formation à distance en 2 cessions de 3 heures pour la prise en main du logiciel : 640,00 € HT soit 768,00€ TTC.

Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 27 octobre 2026
Le Président,
Jean-Louis MARTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN